

4. Voies de niveau 4 au Schéma départemental routier

A ces voies s'appliquent :

- des marges de recul de toute construction de 15m de part et d'autre de l'axe de la voie,
- l'avis du gestionnaire de voirie pour tout nouvel accès direct.

Ces dispositions s'entendent hors agglomération au sens du Code de la Route.

En agglomération, l'avis du gestionnaire de voirie est requis.

Sont concernées les voies : RD146, RD146A, RD162

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU GARD

1. ENS d'intérêt départemental prioritaire

Site n° 85 : Hautes Vallées de la Cèze et du Luech

Ce site est de valeurs écologiques (Natura 2000 et ZPS), paysagère (alternance de milieux forestiers et de milieux ouverts entretenus par les pâturages, de vallons et de crêtes) et géologique (calcaires lacustres jeunes) maximales.

Il doit être considéré comme réserve de biodiversité à l'échelle du PLU et même au-delà.

2. ENS d'intérêt départemental

RAS

3. ENS d'intérêt local

Site n°21 : Les Brousses

Situé à l'extrême sud est de la Commune, ce site d'intérêt local a une bonne valeur écologique. Il s'agit d'un vallon forestier qui abrite des espèces rares ou menacées, en particulier le long du ruisseau où l'on peut observer l'Orchis de Provence, l'Orchioglosse commun ou encore le pin de Salzmann et le bardeau méridional.

Son intégration au titre de la trame bleue du PLU est souhaitable.

PLAN DEPARTEMENTAL des ITINERAIRES de PROMENADES et de RANDONNEES

1. Sentiers de Grande randonnée (GR), Grande randonnée de Pays (GRP)

- GR44B

Appelé « De Bessèges à Mialet », le GR44B est un itinéraire alternatif et partiel du GR44 (qui relie Les Vans (Ardèche) à Champerboux (Lozère), desservant les départements de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère), lui-même variante du GR4 de Royan à Grasse (reliant l'Atlantique à la Provence via la Massif Central, la Margeride et les Cévennes).

L'itinéraire est à protéger au titre de la Loi Paysage de 1976.

2. Sentiers de Petite randonnée (PR)

- Sentier de Petite Randonnée PR6

Il s'agit d'une boucle au sud est du village, décrit dans le Topo-Guide édité par la Communauté de Communes.

L'itinéraire est à protéger au titre de la Loi Paysage de 1976.

3. Réseaux locaux d'itinéraires multi-activités (pédestre, équestre, VTT)

RAS

CONTRIBUTION

AU PORTE A CONNAISSANCE DE L'ETAT

COMMUNE DE ROBIAC-ROCHESSADOULE

ROUTES DEPARTEMENTALES

1. Voies de niveau 1 au Schéma départemental routier

A ces voies s'appliquent :

- des marges de recul de toute construction de 35m de part et d'autre de l'axe de la voie,
- l'interdiction de tout nouvel accès direct. La suppression des accès privés existants sera

recherchée.

Ces dispositions s'entendent hors agglomération au sens du Code de la Route.

En agglomération, l'avis du gestionnaire de voirie est requis.

Sont concernées les voies : NEANT

2. Voies de niveau 2 au Schéma départemental routier

A ces voies s'appliquent :

- des marges de recul de toute construction de 25m de part et d'autre de l'axe de la voie,
- l'interdiction de tout nouvel accès direct. Le regroupement des accès existants sera

recherché.

Ces dispositions s'entendent hors agglomération au sens du Code de la Route.

En agglomération, l'avis du gestionnaire de voirie est requis.

Sont concernées les voies : NEANT

3. Voies de niveau 3 au Schéma départemental routier

A ces voies s'appliquent :

- des marges de recul de toute construction de 15m de part et d'autre de l'axe de la voie,
- l'interdiction de tout nouvel accès direct.

Ces dispositions s'entendent hors agglomération au sens du Code de la Route.

En agglomération, l'avis du gestionnaire de voirie est requis.

Sont concernées les voies : NEANT

Hautes Vallées de la Cèze et du Luech

Numéro du site : 85

Surface totale du site (ha) : 13793,71

Surface dans le Gard (ha) : 10791,15

Inventaire des
ESPACES NATURELS
SENSIBLES du Gard



ENS DU GARD

Communes concernées

AUJAC, BESSEGES, BONNEVAUX,
BORDEZAC, CHAMBON, CHAMBORIGAUD,
CONCOULES, GAGNIERES, GENOLHAC, LA
VERNAREDE, MALONS-ET-ELZE,
MEYRANNES, MOLIERES-SUR-CEZE,
PEYREMALE, PONTEILS-ET-BRESIS,
PORTES, ROBIAC-ROCHESSADOULE,
SAINT-AMBROIX, SAINT-BRES, SENECHAS.



Type d'espace

Typologie de niveau 1

Espace paysager remarquable

Espace comprenant des formations géologiques remarquables

Espace écologique remarquable

Typologie de niveau 2

Espaces naturels forestiers

Zones humides et cours d'eau

Caractéristiques et délimitation

Critères de délimitation du site : SIC

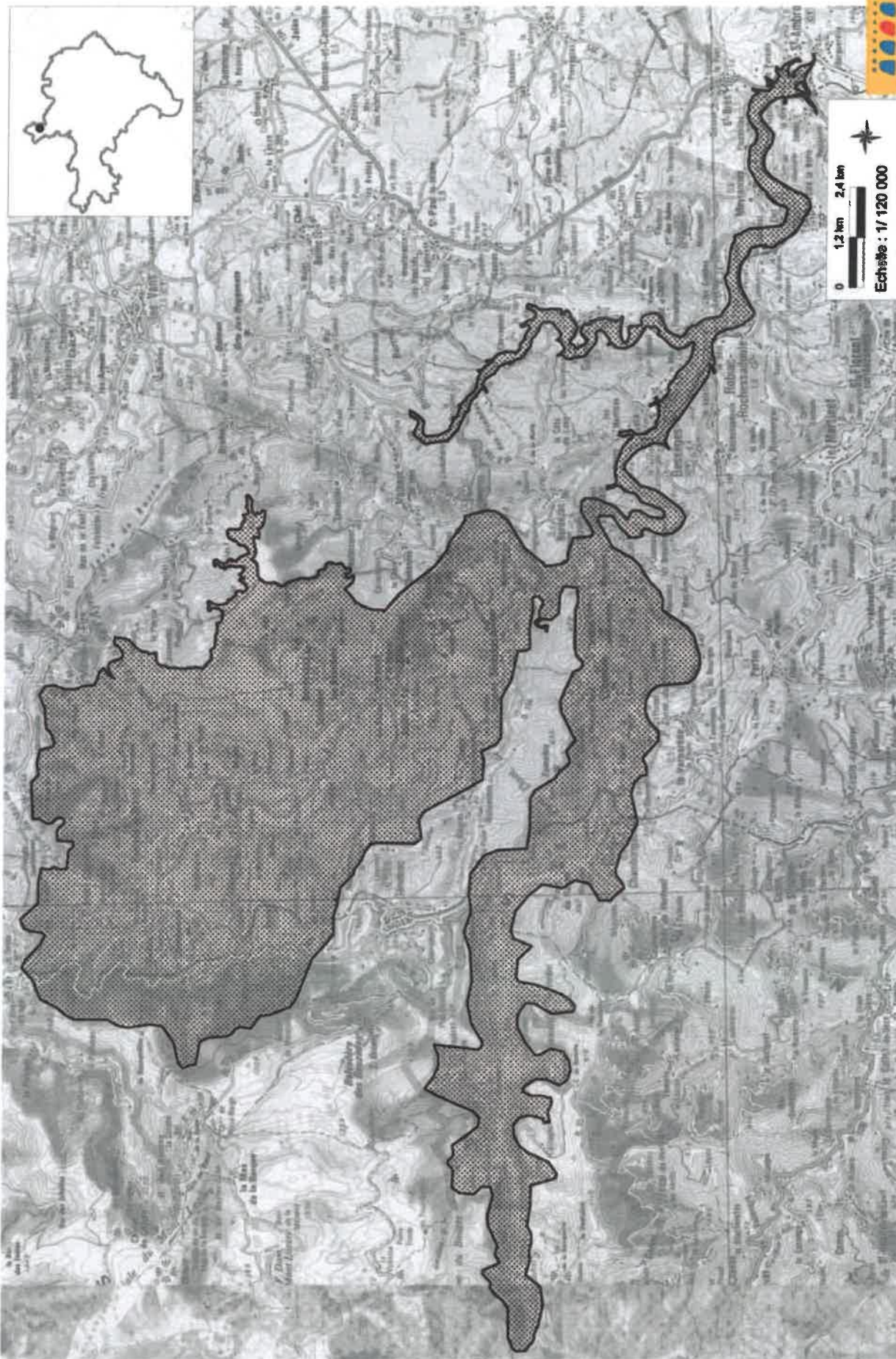
Agglomération voisine : Génolhac, 5 km

Géologie : faciès de schiste vert en domaine de nappes, calcaire

Autre département concerné par ce périmètre : Lozère



**Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département du Gard (30)
HAUTES VALLÉES DE LA CÈZE ET DU LUECH - ENS N°85**



Sources : Scan IGN, Biotope. Réalisation : Biotope 2008

Intérêt patrimonial du site

(notation de chaque variable sur 8 pour un total sur 40)

Inventaire des ESPACES NATURELS SENSIBLES du Gard



Valeur écologique

8

Le périmètre de ce site est, entre autres, fondé sur deux périmètres Natura 2000 un Site d'Importance Communautaire (au titre de la Directive Habitats) et une Zone de Protection Spéciale (au Titre de la Directive Oiseaux).

Trois habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats) sont susceptibles d'être présents sur le site : forêt de châtaigniers, forêts riveraines de saules et de peupliers et prairies maigres de fauches. Quant aux espèces animales d'intérêt communautaire, le site abriterait notamment des espèces de rivières (Ecrevisse à pattes blanches, Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Barbeau méridional et Blageon) et des oiseaux (Faucon pèlerin, Busard Saint-Martin, Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète-Jean-le-Blanc, Pic noir, Autour des palombes, etc.).

Valeur paysagère

8

Ce territoire plutôt forestier (Chêne blanc, Chêne vert et Châtaignier) est aussi composé de milieux ouverts entretenus par le pâturage (prairies et pelouses), de vallons et de crêtes acérées séparées par des vallées et des cours d'eau. Le paysage comprend donc une variété d'éléments structurants notamment des terrasses, dont les terrasses de Bedousses. Il s'agit d'un paysage emblématique, typique des Cévennes schisteuses, avec de nombreux sites bâtis à préserver.

Valeur géologique

8

Calcaires lacustres jeunes (de l'Éocène supérieur), sur Robiac

Valeur archéologique et historique

4

- Eglise (à Peyremale)
- Ruines du château de Brésis (à Pontails-et-Brésis)
- Vestiges du château du Cheylard en cours de restauration

Champ naturel d'expansion des crues / Valeur hydrologique

0

Site comprenant la Cèze et le Luech de même que la retenue du barrage écrêteur de crue de Sénéchas, en tête de bassin versant de l'Ardèche et la Cèze. La préservation de la ripisylve et des boisements de la tête de bassin versant sont importants dans la rétention des eaux et l'écrêtement des crues.

Tendances évolutives et principales menaces

- Coupes et renouvellements du couvert forestier
- Aménagements risquant de banaliser le milieu et de modifier l'écoulement des eaux
- Plantations éventuelles

Opportunité au regard des enjeux territoriaux

Structure de gestion

- Parc National des Cévennes (zone périphérique et zone centrale en limite ouest)
- Office National des Forêts
- Syndicat de Bassin de la Cèze
- Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Document de gestion

- Charte du Parc National des Cévennes
- Programme d'aménagement du Parc National des Cévennes (programme d'aide pour le développement d'une politique contractuelle)
- Plan d'aménagement forestier
- Un document d'objectifs au titre de Natura 2000 devra prochainement être réalisé
- Schéma d'aménagement de la Cèze (1994)
- Plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant en cours de réalisation



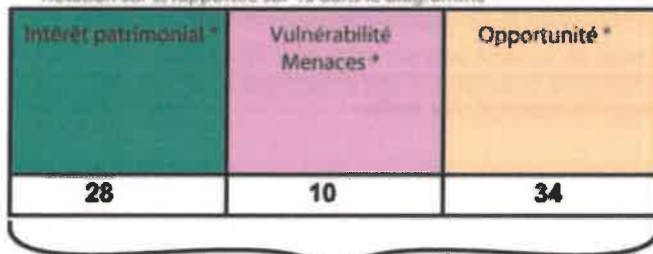
Accueil du public
 (Prestations et équipements)

- Education à l'environnement, formations, journées thématiques, observations naturalistes
- Présence de sentiers de randonnée (PDIPR)

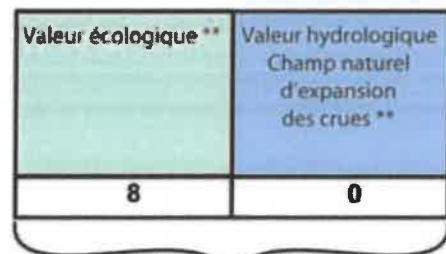
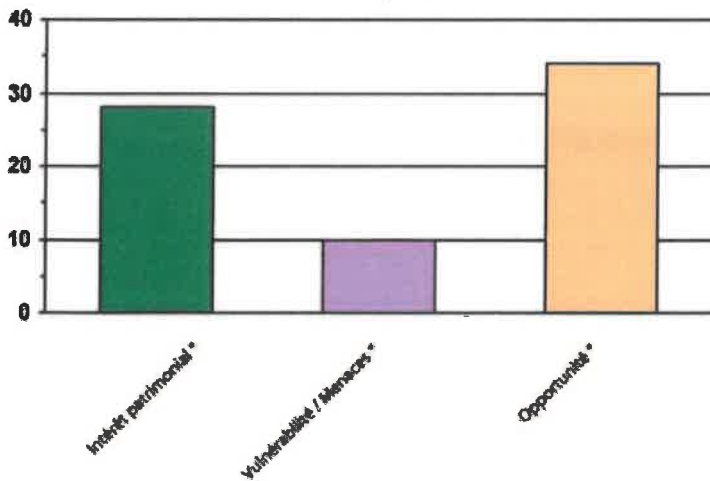
Résultats de l'analyse et de la hiérarchisation

* notation sur 40

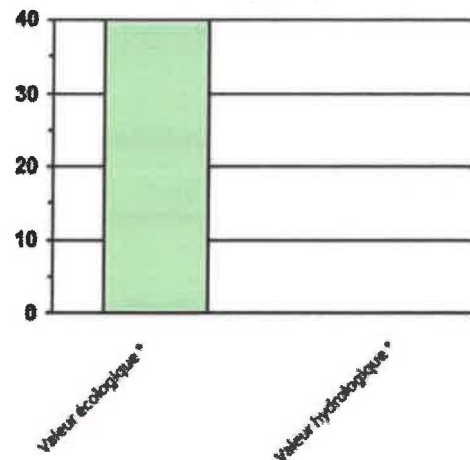
** notation sur 8, rapportée sur 40 dans le diagramme



Valeur globale



Valeur spécifique





Protections réglementaires et inventaires

Protections réglementaires

PN - Parc National des Cévennes
pSIC - Forêt de pins de Salzmann de Besseges (FR9101366)
pSIC - La Cèze et ses Gorges (FR9101399)
SIC - HAUTES VALLEES DE LA CEZE ET DU LUECH (FR9101364)
SI - Château de Bressis et ses abords
SI - Château d'Aujac et ses abords
SI - Plateau du Dugas
ZPS - Les Cévennes (FR9110033)
Forêt domaniale de l'Homol
Forêt domaniale du Mas de l'Ayres
Forêt domaniale de Rouvergue
Forêt domaniale de Malmontet

Inventaires

ZICO - Parc national des Cévennes (LR25)
ZNIEFF de type I - Crête des Chams (6061-0000)
ZNIEFF de type I - Forêt Domaniale de Malmontet (8018-0027)
ZNIEFF de type I - Landes de Bonnevaux (6056-0002)
ZNIEFF de type I - Peuplement de Pins de Salzmann à la Jasse (6190-0000)
ZNIEFF de type I - Serre de Grandval (6056-0001)
ZNIEFF de type I - Sommet de la Fage (6056-0003)
ZNIEFF de type II - Cévennes des Hauts-Gardons (0000-8033)
ZNIEFF de type II - Forêt de Pins de Salzmann de Bessèges (0000-6060)
ZNIEFF de type II - Forêt Domaniale du Mas de l'Ayre (0000-6056)
ZNIEFF de type II - Forêt Domaniale de L'Homol (0000-6057)
ZNIEFF de type II - Mont Lozère (0000-8018)
Zone humide - Retenue du barrage écrêteur de crue de Sénéchas sur la Cèze (30CG300097)
Zone humide - Ripisylve et atterrissements de la Cèze de l'aval du pont de Brésis au Mazet des Souillar (30CG300098)



Observations et compléments en vue d'une mise à jour

Les Brousses

Inventaire des
ESPACES NATURELS
SENSIBLES du Gard



Numéro du site : 21

Surface totale du site (ha) : 93,09

Surface dans le Gard (ha) : 93,09



ENS DU GARD



Communes concernées

MOLIERES-SUR-CEZE, ROBIAC-ROCHESSADOULE, SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET, SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE.

Type d'espace

Typologie de niveau 1

Espace écologique remarquable

Typologie de niveau 2

Espaces naturels forestiers

Espaces accueillant des espèces remarquables

Caractéristiques et délimitation

Critères de délimitation du site : ZNIEFF de type I

Agglomération voisine : Alès, 15 km

Géologie : calcaire du Jurassique inférieur



Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département du Gard (30)
LES BROUSSES - ENS N°21



Sources : Scan IGN, Biotope. Réalisation : Biotope 2006

Intérêt patrimonial du site
(notation de chaque variable sur 8 pour un total sur 40)

Inventaire des
ESPACES NATURELS
SENSIBLES du Gard



Valeur écologique

5

Ce vallon forestier abrite une flore rare ou menacée, en particulier le long du ruisseau où on peut observer l'Orchis de Provence, l'Ophioglosse commun ou encore le Pin de Salzman. La faune comprend un poisson spécifique des cours d'eau temporaires méditerranéens, le Barbeau méridional.

Valeur paysagère

0

Ce paysage peu diversifié est constitué d'un cours d'eau, où la végétation est moins dense, de futaies de conifères sur taillis et de forêt de feuillus en développement (dans la partie sud).

Valeur géologique

0

-

Valeur archéologique et historique

0

-

Champ naturel d'expansion des crues / Valeur hydrologique

0

Non concerné

Tendances évolutives et principales menaces

- Risque d'incendie

Opportunité au regard des enjeux territoriaux

Structure de gestion

- Office National des Forêts

Document de gestion

- Plan d'aménagement forestier

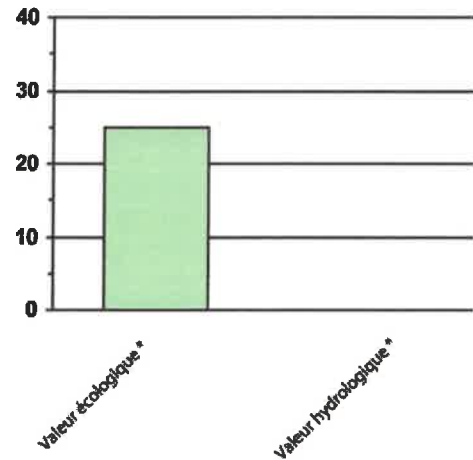
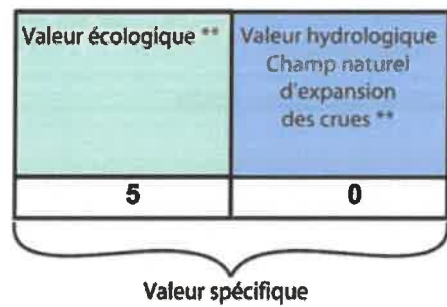
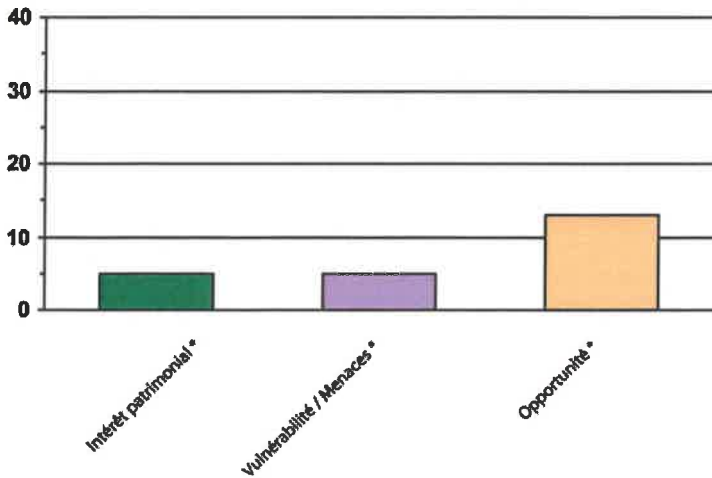
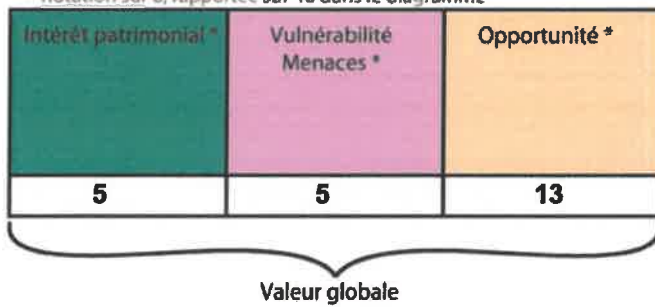
Accueil du public
 (Prestations et équipements)

-

Résultats de l'analyse et de la hiérarchisation

* notation sur 40

** notation sur 8, rapportée sur 40 dans le diagramme





Protections réglementaires et inventaires

Protections réglementaires

Inventaires

ZNIEFF de type I - Les Brousses (6201-0000)



Observations et compléments en vue d'une mise à jour